

# **SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## **PRÉSENTS :**

Mmes ANTOINE Michèle, CHABRAT Béatrice et LANGRY Véronique.  
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

## **EXCUSÉS :**

Mme BOYER Candice a donné pouvoir à Mr MAUBORGNE Xavier.  
Mmes AYADI Jalila et DUBOIS Véronique.

## **SECRÉTAIRE :**

Mr ROLLET Thibault.

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement (TA). Il s'agissait du reversement du produit de la TA perçu par les communes, aux EPCI ou groupements de collectivité dont elles sont membres en fonction des compétences exercées par ces derniers et des investissements réalisés en équipements publics pour l'urbanisation. La loi de finances rectificative n°2022-1499 du 1er décembre 2022 pour 2022 en son article 15 annule l'obligation de reversement qui ne redevient qu'une possibilité.

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux concernant le passage aux leds des 57 lampadaires qui dépendent de l'armoire électrique de la Rue Martin IV débiteront courant janvier 2023. Ces travaux permettront d'abaisser l'intensité lumineuse en cours de nuit. Monsieur le Maire propose aux conseillers de voir quelles économies seront réalisées ainsi avant de réfléchir à une coupure de nuit.

Monsieur le Maire fait part aussi aux conseillers de la nécessité de remplacer l'horloge vétuste du Truisy, qui gère l'allumage des lampadaires par une horloge astronomique.

## **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 À HAUTEUR DE 25% DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2022**

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget au mois d'avril, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

**Vu** l'article L 1612-1 du CGCT

**Vu** la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment son article 37

**Après délibérations**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessous :

Article	Libellé	2022	25%
1641	Emprunts	75 850€	18 962€
2051	Concessions	6 000€	1 500€
21312	Bâtiments scolaires	11 100€	2 777€
2151	Réseaux	2 000€	500€
2158	Autres installations	75 000€	18 750€
2184	Mobilier	2 000€	500€
2188	Autres	2 000€	500€
2313	Constructions	4 636€	1 159€

## **ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au dernier conseil, il a reçu des devis pour la réfection des sanitaires et la rénovation de la classe de GS.

Monsieur le Maire propose de lancer des demandes de subvention auprès de la Préfecture pour une demande de DETR et du Département dans le cadre de la campagne du FER.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et lui **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces demandes.

## **TITULARISATION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de titulariser les deux agents communaux.

Le Conseil décide de titulariser les agents au temps hebdomadaire suivant :

- Adjoint technique : 28 heures/ semaine
- Adjoint Administratif : 18 heures/semaine

## **SDESM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de MELUN et de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux au SDESM.

**Après délibérations**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de ces communes au SDESM.

## **PISCINE**

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail du président du SMIVOM suite à l'augmentation du coût du transport pour acheminer les enfants de l'école à la piscine.

Monsieur le Maire, après en avoir discuté avec la Directrice de l'école, a proposé de regrouper les deux classes d'Andrezel sur le créneau du vendredi après-midi.

Le Conseil Municipal décide, malgré l'augmentation du coût du transport, de valider les créneaux pour l'école d'Andrezel.

## **SPANC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCBRC va relancer le SPANC (Service Pour l'Assainissement Non Collectif).

Ce service, géré par l'intercommunalité, a pour mission de contrôler les installations d'assainissement individuelle. La loi oblige un contrôle tous les 10 ans.

## **FIBRE OPTIQUE**

Le Conseil Municipal fait un bilan mitigé des premiers raccordements à la fibre optique.

## **PUBLICITÉ DES SYNDICATS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dorénavant ils recevront toutes les convocations et procès-verbaux des réunions de la CCBRC et des différents syndicats à titre informatif.

## **MANIFESTATIONS**

Monsieur le Maire et le Conseil font un point sur les manifestations écoulées.

### *Repas des Aînés*

Agréable moment, mais revoir la formule avec l'orchestre.

### *Cérémonie du 11 novembre*

Remerciement à tous les participants et surtout à l'équipe enseignante pour son investissement.

### *Ateliers de Noël*

Remerciement à l'équipe de l'Andrezélienne pour les décorations qui embellissent notre village.

Monsieur le Maire est hors de lui suite au vol de certaines de ces décorations et partage la peine et la colère des participants aux ateliers.

### *Marché de Noël des écoles et des associations*

Moment convivial et beaucoup de participants.

### *Contée de Noël à la bibliothèque*

Remerciement aux bénévoles de la bibliothèque qui ont su réunir petits et grands.

*Remise des colis de Noël*

Moment très apprécié par nos aînés qui aiment se retrouver autour de petites douceurs.

*Exposition photo*

Remerciement à Monsieur Savi pour son exposition qui n'a malheureusement pas remporté le succès escompté.

*Cérémonie des Vœux*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux auront lieu le Samedi 07 janvier 2023 à 17h.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h04.*